

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES VOSGESARRONDISSEMENT  
D'ÉPINAL

MAIRIE DE SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE

**Arrêté municipal de péril imminent suite à un incendie portant fermeture  
d'un établissement recevant du public – Hôtel Restaurant le Rouge Gazon**

Le Maire de la Commune de SAINT MAURICE SUR MOSELLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le sinistre par incendie survenu ce Samedi 3 Juillet 2021, dans l'hôtel restaurant le Rouge Gazon situé à Rouge Gazon 88560 Saint Maurice sur Moselle,

Considérant que pour des raisons de sécurité suite à l'incendie susvisé, et des menaces d'effondrement du bâtiment, reconnaît l'état de péril grave et imminent.

Considérant la nécessité de mise en place d'un périmètre de sécurité par les services techniques de la Commune de Saint Maurice sur Moselle autour de la partie sinistrée du bâtiment Hôtel Restaurant Le Rouge Gazon.

**ARRETE****Article 1 :**

Au vu du risque d'effondrement, les parties sinistrées de l'hôtel restaurant Le Rouge Gazon, situé à Le Rouge Gazon à Saint Maurice sur Moselle (88560), sont interdites d'accès à toute personne.

Les accès aux locaux doivent être immédiatement neutralisés par tous les moyens nécessaires. L'accès n'est réservé qu'aux seuls experts et professionnels chargés de la mise en sécurité.

Les fluides (eau, gaz, électricité) desservant l'immeuble doivent être neutralisés.

**Article 2 :**

Un périmètre de sécurité est installé par les Services Techniques de la Ville de Saint Maurice sur Moselle autour de la partie sinistrée du bâtiment Hôtel Restaurant Le Rouge Gazon.

Le périmètre sera conservé jusqu'à la réalisation des travaux de mise en sécurité de l'immeuble.

La mainlevée du présent arrêté ne sera prononcée qu'après réalisation des travaux de sécurisation mettant fin durablement au péril.

**Article 3 :**

Le présent arrêté est notifié au propriétaire du bâtiment, et sera affiché aux portes de l'établissement, ainsi qu'en Mairie.

**Article 4 :**

Monsieur le Maire de Saint Maurice sur Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Vosges.

**Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 6 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Préfecture des Vosges
- à la Brigade de Gendarmerie de Le Thillot
- au SDIS des Vosges
- aux services techniques municipaux
- aux archives de la Mairie

Fait à Saint Maurice, Lundi 5 Juillet 2021

Le Maire,

**RIGOLLET Thierry**

